

Image not found or type unknown



Amende pour mauvais stationnement sans destinataire

Par val, le **27/10/2008** à **11:35**

Bonjour.

Pour cause de mauvais stationnement, j'ai eu un PV, mais celui-ci ne mentionne pas le destinataire, de sorte que je ne sais où l'adresser. Est-ce un motif recevable pour ne pas payer l'amende? Que faire : faire l'autruche en attendant l'amende majorée ou faire un recours et dans ce cas auprès de qui?

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse.